

Numéro de Document	TL02 (remplace la TL02/2012)	Version numéro :	2.0
Rédigé par :	Comité des Laboratoires de l'AMA	Approuvé par :	Comité des Laboratoires de l'AMA*
Date:	08 juin 2012	Entrée en vigueur :	08 juin 2012

*L'approbation par le Comité Exécutif de l'AMA n'est exigée que pour les Lettres Techniques postérieures à novembre 2019.

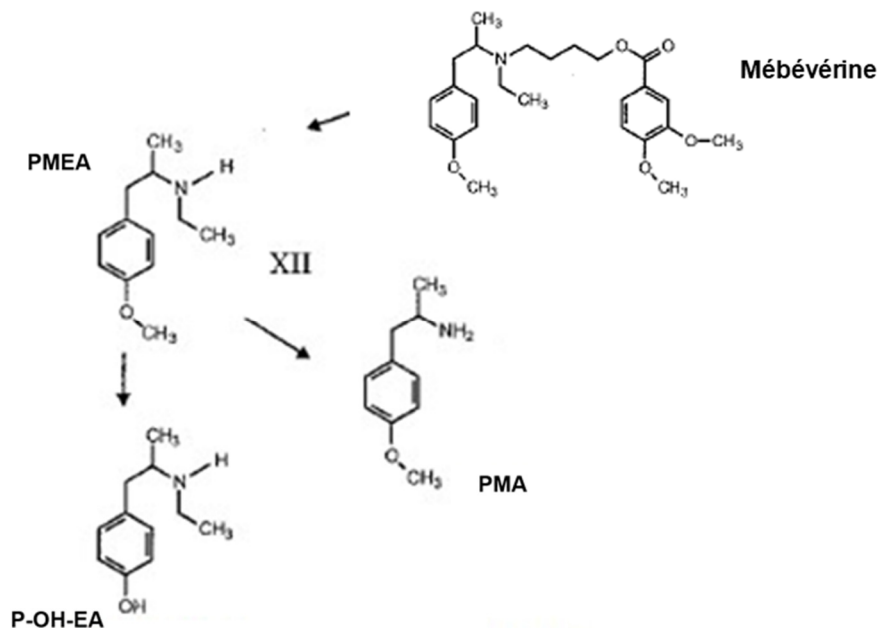
METABOLISME DE LA MÉBÉVÉRINE

L'Agence Mondiale Antidopage souhaite attirer l'attention des laboratoires sur les commentaires et instructions suivantes concernant l'analyse et le rapport de résultats de la **p-hydroxy-amphétamine (p-OH-A)**.

Lors de sa réunion du 5-6 mars 2012, le Comité des Laboratoires de l'AMA (LabEG) a étudié des informations sur le métabolisme de la mébévérine, une substance antispasmodique non-interdite qui est utilisée dans le traitement du syndrome de l'intestin irritable (troubles fonctionnels intestinaux). Dans la littérature existante sur le métabolisme de cette substance il est indiqué qu'elle peut se métaboliser en p-OH-A qui constitue également un *métabolite des substances interdites* que sont les amphétamines, la sélégiline et le famprofazone.

Afin d'éviter qu'un *Résultat d'Analyse Anormal* ne soit rapporté pour un *échantillon* contenant de la p-OH-A dérivée de la mébévérine, l'AMA recommande qu'en cas de détection de p-OH-A dans un échantillon le laboratoire recherche la présence d'autres *métabolites* spécifiques de la mébévérine (la substance-mère n'est pas détectée dans l'urine).

Outre la p-OH-A, il a été démontré que la mébévérine peut également se métaboliser en i) p-méthoxy-ethylamphétamine (PMEA), ii) p-OH-ethylamphétamine (p-OH-EA) et iii) p-méthoxy-amphétamine (PMA) [Kraemer *et al*, *Drug Metab Dispos* (2000) **28**: 339; Zaitso *et al*, *Forensic Sci Int* (2008) **177**: 77].



Pour toute autre question, veuillez contacter le Département Sciences de l'AMA.